

RÈGLEMENT DU 15ème TOURNOI DU DRAGON

A Draguignan

31 mai et 1 juin 2025

JUGE ARBITRE : Monsieur ULRICH Joachim

1. La compétition est autorisée par la FFBA et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.

2. Tout participant doit posséder sa licence valide à la date limite d'inscription pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition.

3. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés de la FFBAD dans les catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran et aux classements de N3 à NC. Le nombre maximum de participants est de 220 joueurs . Critère de sélection des inscriptions = ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnée du règlement.

4. Les inscriptions et les règlements se feront uniquement en numérique directement sur Badnet.

L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque le deuxième joueur aura réglé ses frais d'inscription. C'est cette dernière date qui sera retenue comme date d'inscription de la paire

5. Les tableaux seront organisés de préférence en Série (ex Série1, Série2 ...). Les paires seront placées dans la Série par rapport à leurs CPPH (la somme des points des deux partenaires).

6. Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans une discipline de double (DH, DD, DMx), sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

Les simples et les doubles mixtes se joueront le samedi 31 mai 2025 et les DH et DD se joueront le dimanche 1er juin 2025. Les joueurs pourront s'inscrire soit en simple soit en double mixte mais pas dans les deux tableaux.

7. Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 20€ pour un tableau et 23 € pour 2 tableaux.

8. La date limite d'inscription est le **16 mai 2025** et la prise en compte du CPPH est le **16 mai 2025**.

9. Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 21 points.

10. Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes

11. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre. Tous les tableaux se joueront en poule avec 2 sortants

12. Les matchs sont en auto arbitrage. Éventuellement des matchs pourront être arbitrés.
13. Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.
14. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre ceci implique le test des volants.
15. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu. Ceci implique la présence des joueurs une heure avant. L'échéancier est affiché à titre indicatif.
16. En dehors des arrêts de jeu, aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord du juge arbitre.
17. Le volant agréé pour ce tournoi en cas de litige est le RSL TOURNEY 3. Il est à la charge des joueurs.
18. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs entre les sets.
19. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.
20. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.
21. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.
22. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
23. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait du participant ne présentant pas un certificat médical une fois les convocations transmises.
24. Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et à la table de marque.

25. Le tournoi sera doté de 2000 euros de récompenses sous formes de bon d'achats lardesports (montant pouvant être revu à la hausse ou baisse en fonction du nombre d'inscrits).

25. Le juge arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel. Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation au JA et à la table de marque.

26. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.

27. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les 5 jours après la compétition, les pièces justificatives à l'adresse suivante : competition@sudbad.fr

28. Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du présent tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).